

Passage de Laurent Gerra sur 2M

Un humoriste non grata

Le talent de l'humoriste français est reconnu. Mais ses positions politiques ne sont pas appréciées au Maroc. Son passage sur 2M allait à l'encontre de l'opinion publique.

Laurent Gerra a été victime de sa célébrité. La manifestation, organisée vendredi 31 janvier par le collectif national pour l'Irak et d'autres associations en protestation à son spectacle, est allée très loin, puisqu'à l'heure où nous mettons sous presse, une dizaine de personnes étaient toujours détenues. Ce qui au début ne devait rassembler que l'association pro-palestinienne a réuni des centaines d'islamistes, venus exprimer leur colère de voir un humoriste français, connu pour ses positions pro-israéliennes se produire au Maroc. Résultat : des accrochages avec le dispositif policier qui était sur place et une dizaine de manifestants interpellés par les autorités.

Le secrétariat national du groupe d'action national de soutien au peuple palestinien avait annoncé que l'organisation de cette manifestation avait pour but de protester contre la présence "d'artistes sionistes partisans du criminel de guerre et bourreau

des enfants et du peuple de Palestine Ariel Sharon". Khalid Soufiani, secrétaire général de l'association, avait d'ailleurs déclaré que "la présence au Maroc de Laurent Gerra est un grave défi au peuple marocain", et le fait que cet humoriste fasse des "prestations dont les recettes iront soutenir le sionisme est un acte criminel".

Manifestation

De son côté, le secrétaire-général adjoint du PJD avait déclaré: "il est inadmissible qu'un humoriste, connu pour ses positions sionistes se produise dans notre pays sans que personne ne trouve à y redire".

Il semblerait en effet que le talent de l'humoriste français ait été parfaitement reconnu par les Marocains (ses trois spectacles ont été joués au Mégarama à guichets fermés). Mais d'autre part, ses positions politiques n'étaient pas du tout appréciées par une bonne frange de la population.



• Laurent Gerra, humoriste français.

Pour une fois, Gerra a fait grincer des dents. Le fait que la manifestation anti-Gerra ait eu lieu le 31 janvier n'a pas empêché 2M de programmer une émission dont il est l'invité, le sur-

lendemain, 2 février. L'émission Bande à part a célébré la présence de Laurent Gerra, comme star internationale. Mis à part la qualité de l'émission, franchement décevante, la présence de

Laurent Gerra sur le petit écran marocain dans un moment où les sentiments des Marocains sont attisés par ce qui se passe en Palestine était plus que déplacée.

Certes chacun est libre d'aller ou de ne pas aller voir son spectacle, de l'apprécier ou de ne pas l'apprécier en tant qu'artiste. Mais lorsqu'il s'agit de positions politiques, il suffit de se rappeler de la marche qui a rassemblé des centaines de milliers de Marocains pour exprimer leur solidarité avec le peuple palestinien, pour se convaincre que l'idée d'inviter Laurent Gerra sur le plateau d'une télévision publique, financée par le contribuable, n'était pas de très bon goût.

Surtout pas de bon sens, même en prenant en considérant que l'émission a été tournée jeudi 30 janvier, avant la manifestation. Les milliers de Marocains qui étaient devant leur petit écran ont ri jaune. □

Issam Najati

Dominique Baudis, président du CSA français chez les annonceurs du Maroc

Une voix autorisée

Le Cercle d'amitié franco-marocain et le Groupement des annonceurs du Maroc ont fait fort, le 5 février 2003 à l'auditorium du centre commercial Twin Center à Casablanca.

En faisant venir le président du Conseil supérieur de l'audiovisuel français, Dominique Baudis, pour débattre de "La libéralisation de l'audiovisuel, instrument de développement: l'exemple français depuis 1981", Méhdi Qotbi et Jamal Mikou, respectivement président du Cercle et du Groupement, semblent apprécier l'air de libéralisation de l'audiovisuel qui souffle sur le Maroc. C'est certainement le cas de tous ceux qui ont contribué à faire salle comble lors de ce débat. Le ministre de la Communication, les directeurs de la RTM, de la MAP, les annonceurs adhérents au GAM, les journalistes ont tous apprécié la prestation de Dominique Baudis pendant près d'une heure d'horloge.

Sans presque jamais aborder le thème de la conférence, le patron du CSA (jour-

naliste télé) a fait étalage de ses connaissances du domaine. Toutefois, il avouera ne pas avoir de conseils à donner, encore moins de modèle prêt à appliquer dans ce domaine. En attendant de connaître la consistance de la Haute Autorité, le pendant marocain du CSA français, c'est toujours bon de décortiquer la mission du CSA qui a une expérience de 22 ans même si c'est sous d'autres appellations.

Prérogative

Cette autorité administrative indépendante, créée par la loi du 17 janvier 1989, dont le collège de neuf membres est nommé par les Présidents de la République (3), de l'Assemblée nationale (3) et du Sénat (3), garantit en France l'exercice de la liberté de communication audiovisuelle.

Que fait le CSA? Il a la prérogative de nommer les présidents des télévisions et des radios publiques, de délivrer des au-

torisations aux stations de radio FM et MA, aux télévisions locales et nationales, aux chaînes de télévision diffusées par câble et par satellite. Il gère et attribue les fréquences destinées à la radio et à la télévision et veille au respect du pluralisme politique et syndical sur les antennes. Le CSA peut sanctionner une station de radio ou une chaîne de télévision qui ne respecte pas la réglementation... Ce que CSA ne fait pas. Le CSA n'est pas un organe de censure. Dominique Baudis n'a de cesse de le répéter. L'article 1 dit: "la communication audiovisuelle est libre". De ce fait, le Conseil n'intervient jamais avant la diffusion d'un programme radio ou télé...

C'est clair que le CSA français n'est pas l'Académie française. Néanmoins, il joue les garde-fous de l'orthographe française. Notre cyber confrère, GSMBX.fr rapporte que, selon l'enquête de CSA, la majeure partie des Français pensent que le développement du courrier électronique va "affecter l'orthographe et la langue



• Dominique Baudis.

française" (66%) et "changer la façon d'écrire" (68%). Seulement 28% et 26% respectivement croient que l'usage des e-mails sera sans conséquence tant sur l'orthographe que sur le style. □

BT